

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 12 Juin 2018
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 5 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N°CC 136/2018	<p>L'an deux mille dix-huit, le douze juin à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 07 Juin 2018</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mylène Duclos donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD. Messieurs Pascal COULLOUX donne son pouvoir à Bernard CHASSOT, Guy PERRET donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p>Absents : Monsieur Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ, Corinne GUISEPPIN, Jean VIOLLET.</p> <p>Madame Estelita LACHENAL est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : ENVIRONNEMENT - Achat de composteurs individuels, fixation du tarif pour les usagers et demande de subvention

Considérant que les ex-Communautés de Communes du Pays de Seyssel et de la Semine avaient mis en place l'achat de composteurs pour les particuliers dans un souci de traitement et réduction des déchets.

Considérant que devant les demandes importantes de plusieurs communes présentes sur le territoire, la commission Environnement a proposé pour le maintien de la vente de composteurs par la Communauté de Communes Usse et Rhône.

En conséquence, le Président, soucieux de s'engager dans une politique de meilleure gestion et une réduction du volume des déchets, propose que la Communauté de Communes Usse et Rhône acquiert des composteurs afin de proposer ce service aux usagers au prix forfaitaire de 20 € à compter de la date de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :

ACQUERIR des composteurs individuels destinés à la population de la communauté de communes Usse et Rhône

INSTAURER que les composteurs sont facturés aux usagers qui souhaiteraient en disposer au prix forfaitaire de 20 € (tarif en vigueur à compter de la prise de cette délibération)

CHARGER le Président ou le Vice-Président de solliciter les aides financières à la gestion des déchets, auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de composteurs individuels

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.